



**Syndicat CGT SPP et PATS**



Lyon, le 31 mars 2009

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs Membres du C.T.P.

Certains points de l'ordre du jour proposé méritent, à notre avis, une attention particulière.

Le délai nécessaire à l'étude approfondie de ces dossiers nous a été fermement refusé par notre Directeur.

Comme à son habitude, celui-ci préfère régler les sujets sensibles dans l'urgence ou le conflit.

Nous sommes décidés à ne pas céder à la dictature d'une Direction qui bafoue les droits élémentaires des Organisations Syndicales.

En conséquence, les Représentants Elus de la CGT SPP et PATS ne siégeront pas aux séances des CTP et CHS prévues ce jour.

En espérant l'instauration d'un véritable dialogue social, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Membres du CTP de votre attention.

Le Syndicat CGT SPP et PATS du Rhône